

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	29 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 SEPTEMBRE

L'ANNIVERSAIRE

Parmi les badauds qui se sont écrasés mutuellement les ors pour goûter aux voluptés du Contenaire, il en est bien peu qui savent exactement dans quelles circonstances la République fit son entrée au milieu de nos arrière-grands-pères.

Feuilletons donc l'histoire à leur profit.

Le 10 août, les Tuileries avaient été envahies par l'émeute. Le roi, abandonné, trahi, avait donné à ses derniers défenseurs l'ordre de capituler, et il s'était réfugié avec sa famille dans le sein de l'Assemblée législative, qui tenait ses séances dans la salle du Manège, située à peu près à l'endroit où aujourd'hui la rue Castiglione vient couper la rue de Rivoli.

La bande d'assassins et de cambrioleurs qui, dans les journées insurrectionnelles, se substituent au peuple de Paris et en usurent le titre, s'en était donné à cœur-joie. Elle avait égorgé les Suisses, dans le château, faisant voler leurs têtes par les croisées.

Elle avait assassiné tout le personnel des cuisines, entre autres un pauvre marmiteux qu'on avait enfoncé dans une bassine et fait cuire sur le feu.

La chaleur du jour étant accablante, les victimes s'étaient putréfiées presque immédiatement. Et sur cette putréfaction humaine s'étaient abattues des nuées de mouches.

Dans le jardin, on avait tiré les Suisses sans armes comme on tire des lapins. On enterra leurs corps au pied des marronniers. L'un de ces arbres fut mieux partagé que les autres en fumier humain. C'est le fameux marronnier du 20 Mars, qui doit encore sa précocité annuelle à la ration d'engrais royaliste qu'il reçut ce jour-là.

L'Assemblée ayant décrété l'emprisonnement de Louis XVI et de sa famille au Temple, la Royauté se trouvait virtuellement abolie et la République aurait pu être proclamée ce jour-là. Le cadre lui convenait.

Elle aurait pu l'être aussi au commencement de septembre, le 4. On était en plein massacre des prisons. Depuis trois jours, on égorgait dans Paris. On avait massacré, le 2, à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie ;

Le 3, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à Bicêtre. Le 4, la fête avait continué un peu partout et notamment à la Salpêtrière où l'on avait assassiné trente-cinq femmes.

L'Assemblée, bien tranquille dans son Manège, avait chargé quelques-uns de ses membres d'aller voir au dehors ce qui se passait.

L'un d'eux, l'ancien capucin Chabot, revint et déclara que le seul moyen de calmer le peuple était de lui accorder la satisfaction qui lui était due, de proclamer hautement que les représentants du peuple abhorraient tous les rois.

L'Assemblée se leva en criant : « Oui, nous le jurons, plus de rois ! » Et Guadet, un député girondin, donna lecture d'une adresse aux Français, adoptée immédiatement et se termi-

nant par ces mots : « Vos représentants prêtent le serment de combattre de toutes leurs forces les rois et la Royauté. »

Par conséquent, la date véritable de l'abolition de la Royauté et de la naissance de la République est le 4 septembre.

Cependant, le nom de la République ne fut pas même prononcé ce jour-là.

Le 20 de ce même mois, les membres de la Convention nouvelle, élus sous le coup des massacres, se réunirent en séance officielle, pour la première fois, dans la salle des Cent-Suisses, aux Tuileries, l'Assemblée législative tenant encore ses séances au Manège.

A cette première séance, qui n'était pas publique, assistaient seulement 371 membres, sur 479 que comptait la Convention. Les autres n'avaient pas encore eu le temps d'arriver à Paris.

On forma le bureau. Pétion fut élu président; Condorcet, Brissot, Rabaut-Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud et Camus furent nommés secrétaires.

Quelques mois plus tard, de ces sept dignitaires, il ne restait plus que Camus, auquel Dumouriez sauva involontairement la vie en le livrant au prince de Saxe-Cobourg.

Pétion et Condorcet s'étaient suicidés pour échapper à l'échafaud. Brissot, Rabaut-Saint-Etienne, Lasource et Vergniaud avaient été guillotins.

Le lendemain 21 septembre, les conventionnels se réunirent encore aux Tuileries. Puis, ils envoyèrent dire à l'Assemblée législative, siégeant au Manège, qu'ils étaient constitués.

Le président de la Législative, François de Neufchâteau, proclama terminée la mission de cette assemblée. A midi et quart, les membres de la Convention, quittant les Tuileries, entrèrent deux par deux dans la salle du Manège, où ils furent applaudis par les tribunes et où ils prirent immédiatement séance.

J'aimerais, si j'avais la place nécessaire, jeter un coup d'œil sur cette Assemblée, en portraiturant les membres les plus connus, et, en particulier, les trente et quelques journalistes qui s'y démenaient comme de beaux diables. Nos confrères Marat, Robespierre, Camille Desmoulins, Robert, Fabre d'Églantine, Collot-d'Herbois, Dusaulx, élus par les Parisiens pêle-mêle avec les massacreurs de Septembre; Barra, Anacharsis Clootz, Barrère, Gorsas, Guy-Kersaint, Tallien, Audouin, Dulaure, Lequinio, Lanthenas, Rabaut-Saint-Etienne, Gardan de Coulon, Louvet, Charles Villotte, l'abbé Fauchet, Boileau, Bancal, des Issards, Robert Lindet, etc. La presse, on le voit, était largement représentée.

Mais il ne faut pas oublier notre anniversaire et nous devons revenir à la séance.

C'est d'abord l'ancien capucin Chabot, qui monte à la tribune pour rappeler à ses collègues qu'ils ont été élus par des sans-culottes.

Couthon, le paralytique, lui succède.

« Je ne crains point, dit-il, qu'on ose reparler de la Royauté. »

Puis, Collot-d'Herbois, cabotin sifflé, pose catégoriquement la question en demandant qu'on n'attende pas une heure pour décréter l'abolition de la Royauté.

Enfin, voici un évêque; c'est Grégoire l'apostat, qui porte encore le costume ecclésiastique : « Les rois, s'écrie-t-il, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique, » et il dépose une proposition ainsi conçue : « La Convention nationale décrète que la Royauté est abolie en France. »

L'Assemblée qui, ne l'oublions pas, comptait un peu moins de la moitié de ses membres, 371 députés présents contre 378 absents, adopta la proposition par assis et levé.

De la République, pas encore un mot. La séance fut levée à quatre heures du soir. Le lendemain, 22 septembre, sous une forme détournée, la République fut enfin introduite. Sur la proposition de Billaud-Varenne, la Convention décrète que « tous les actes publics seront datés de la première année de la République ; que le sceau de l'État portera pour légende ces mots : République de France, et que le sceau national représentera une femme assise sur un faisceau d'armes, tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la Liberté. »

Cette proposition fut votée par assis et levé au milieu du brouhaha des conversations particulières. Elle passa, en quelque sorte, inaperçue. Les comptes rendus du *Moniteur* et des autres journaux n'en font même pas mention.

Le peu de solennité de cette entrée de la République dans notre histoire s'explique, d'ailleurs, par ce fait que tous les députés marquants de la Convention, depuis Marat et Robespierre jusqu'à Pétion, s'étaient toujours défendus jusqu'alors d'être républicains.

Voilà donc l'avènement que l'on a solennisé hier. Il s'est accompli au milieu du sang et des larmes. Lorsque les conventionnels se réunirent pour leur séance préparatoire aux Tuileries, ils pouvaient, en regardant les fenêtres, voir se dresser, sur la place du Carrousel, les deux montants de la guillotine qu'ils allaient faire travailler avec tant d'activité !

Ces montants étaient à demeure. Le bureau se contentait d'emporter tous les soirs le couperet.

Le sous-soi de Paris regorgeait de cadavres et la proclamation de la République allait avoir pour résultat ces hécatombes humaines qui ne s'arrêtent, en somme, qu'à Waterloo.

Si donc les organisateurs des cortèges d'hier avaient eu un souci sérieux de la vérité historique, ce n'est pas l'Hippodrome qu'ils devaient réquisitionner, c'est l'administration des Pompes funèbres.

On raconte que, sur les places publiques de Paris où fonctionna l'instrument républicain par excellence qui s'appelle guillotine, les animaux, flairant le sol saturé de sang humain, refusaient d'avancer.

Notre histoire, elle aussi, a ses carrefours d'où sort encore l'odeur fade du sang. Il est curieux de constater que le peuple de France se laisse faire la leçon par les quadrupèdes et consent à gigoter sur ces abominables souvenirs.

ET LA RÉPARATION ?

Le tribunal d'Orléans vient de constater l'innocence de deux victimes d'une infâme calomnie.

Sur la dénonciation d'une gamine de douze ans, un vicaire et une religieuse d'Ingré ont été mis en état d'arrestation, détenus pendant trois semaines, livrés aux outrages de la presse républicaine et maçonnique, ravie de piétiner l'honneur de personnes revêtues d'un caractère religieux.

Devant le tribunal, la misérable gamine a dû avouer son imposture, rétracter ses ignobles mensonges.

La mise en liberté des victimes de ce tissu d'infamie, de mensonges, de calomnies ne saurait suffire. Il faut une réparation énergique, éclatante.

La demander au magistrat, coupable d'avoir accueilli si légèrement d'aussi graves calomnies, d'avoir fait procéder à une double arrestation, sans preuve de culpabilité, sur des présomptions de provenance suspecte, serait perdre son temps.

On n'a point encore avisé aux moyens de réparer les conséquences des erreurs judiciaires. Il nous semble, toutefois, digne d'un homme de cœur, animé d'un véritable sentiment d'équité, de s'efforcer de réparer volontairement, par le moyen le plus efficace, les atteintes graves portées par un manque de précaution, à la considération, à l'honneur de deux victimes. C'est un devoir de conscience pour tout honnête homme.

Mais les organes de la presse, coupables d'avoir, sans attendre le jugement, exploité ce « scandale clérical », n'ont-ils point également l'impérieuse obligation de remplir un devoir de justice en rétractant leurs tristes insinuations contre un digne prêtre et une respectable religieuse traités dans la boue ?

En l'absence de réparation spontanée, volontaire, ceux-ci, oubliant leur personnalité, doivent avoir à cœur, dans l'intérêt de la religion catholique, de poursuivre impitoyablement, devant les tribunaux civils, les inventeurs de l'odieuse calomnie et de contraindre ses colporteurs à réparer leur triste complicité.

La réparation s'impose. Oublier le mal, pardonner aux méchants, c'est d'un esprit évangélique; mais c'est non moins évangélique, ce nous semble, de faire cesser l'exploitation d'un « scandale clérical », œuvre d'une basse infamie.

INVITE INUTILE

Le *Temps* avait invité les radicaux à mettre un peu d'eau dans leur vin, à laisser de côté, du moins pour le moment, la séparation de l'Église et de l'État; il leur promettait, en échange, un plus grand nombre de portefeuilles.

Les radicaux, MM. Lockroy, Pelletan, Millebrand ont répondu par un refus catégorique et, à la suite de M. Goblet, ils ont déclaré qu'ils resteraient fidèles à la politique socialiste.

Le *Temps* pleure en ce moment ses illusions perdues, accuse les radicaux de pactiser avec les pires révolutionnaires et de ne pas com-

prendre les nécessités d'un vrai parti de gouvernement. Et, dans quelques semaines, le Temps nous demandera de voter pour ces radicaux dont, en 1885, elle recommandait la candidature à ses lecteurs.

UNE LEVÉE DE BOUCLERS

Les radicaux mènent avec entraînement leur campagne contre M. Carnot. Jusqu'à présent, la Lanterne et la Marseillaise avaient donné presque seules; aujourd'hui, M. Ranc vient à la rescousse, et il signifie brutalement à M. Carnot qu'il ne sera pas réélu s'il accepte des hommages aussi compromettants que ceux qu'on lui a rendus à Poitiers.

NOUVELLES MILITAIRES

Par arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1892, M. le général de division Saussier, gouverneur militaire de Paris, vice-président du conseil supérieur de la guerre, a été nommé président de la commission supérieure de classement pour 1892.

LA GARNISON DE PARIS

L'Officiel a publié le tableau annuel des mouvements de troupes dans la garnison de Paris, effectué à la suite des manœuvres d'automne. Les corps d'armée qui remplacent par d'autres les régiments de la capitale sont les 3^e et 4^e.

Pour le 3^e corps, la 5^e division évacue Paris pour se rendre : le 39^e, à Rouen, où il rejoindra le dépôt (portion centrale) actuellement à Bernay ; le 74^e, également à Rouen, ainsi que le dépôt, aujourd'hui à Evreux ; le 36^e, à Caen, avec son dépôt qui quitte Falaise ; le 129^e, au Havre, ainsi que son dépôt, venant de Lisieux.

La 6^e division la remplace à Paris ; les 24^e et 28^e viennent de Rouen, les dépôts allant à Bernay et Evreux ; les 5^e et 49^e viennent de Caen et du Havre ; les dépôts vont à Falaise et Lisieux.

Dans le 4^e corps, la 7^e division se rendra du Mans à Paris : ce sont le 104^e, venant de Laval, dont le dépôt sera à Dreux ; le 102^e, de Mayenne, dont le dépôt sera à Chartres ; le 103^e, de Mamers, dont le dépôt sera à Alençon, et le 104^e, du Mans, dont le dépôt sera à Argentan.

La 8^e division passe au Mans, le 124^e à Laval, le 130^e à Mayenne, le 115^e à Mamers, le 117^e au Mans.

GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE

De grandes manœuvres de cavalerie ont lieu en ce moment dans la Côte-d'Or. Elles ont commencé hier 22 septembre, aux environs d'Is-sur-Tille et sont exécutées par les 7^e, 8^e et 13^e brigades de corps et la 6^e brigade de dragons, sous la direction supérieure du général d'Espeuilles, commandant la 4^e division de cavalerie.

Les 7^e et 8^e brigades, sous les ordres du général de division des Roys, sont établies à Selongey ; les 6^e et 13^e brigades, général de Lignières, ont leur quartier général établi à Lux.

Le directeur des manœuvres et son état-major sont à Thil-Châtel. La dislocation des troupes aura lieu le 7 octobre.

L'ÉTAT-MAJOR DU SOUDAN

Voici les noms des officiers du département de la guerre qui viennent d'être désignés pour servir les uns à l'état-major du commandant supérieur du Soudan, les autres à l'escadron de spahis soudanais :

MM. Prost, capitaine au 9^e chasseurs ; Blachère, capitaine de cavalerie hors cadre, chef de bureau arabe à Kinchela ; Arago, lieutenant au 4^e spahis ; Etienne, lieutenant au 20^e dragons ; de Hauteclouque, lieutenant au 12^e chasseurs.

Chronique Locale ET DE LOUEST

La journée du 22

La République française veut que le peuple s'amuse et tout est prétexte à fêtes. Il faut des mâts, des oriflammes, les couleurs nationales en toutes circonstances et la Marseillaise par-dessus le marché. Mais on sent que c'est la réjouissance sur commande, le plaisir obligatoire.

Les masses se portent où l'autorité a organisé une attraction, mais il n'y a nul enthousiasme. Combien d'ateliers se sont fermés à cette occasion parce que la besogne est loin d'être abondante !

Rien de particulier à signaler à Saumur. Les drapeaux ont été moins nombreux encore qu'à un 14 juillet quelconque.

A deux heures, exercices de la Société de gymnastique qui a attiré de nombreux admirateurs.

Dans sa conférence, M. Sigismond Kryszanowski dit Lacroix, Polonais d'origine, a raconté l'histoire de la Révolution, à son point de vue bien entendu. Les applaudissements ne pouvaient manquer à un brillant orateur, mais beaucoup en sortant disaient : J'savons tout ça.

Le ballon, monté par M. Mallet, qui a déjà fait l'année dernière trois ascensions dans notre ville, s'est bien fait attendre. A 4 heures il n'était pas à moitié gonflé, et c'était l'heure du départ. Enfin, à 6 heures 1/4, l'aéronaute s'est gracieusement élevé dans les airs, emmenant avec lui M. Langlois, conseiller municipal.

L'aérostat longtemps plane au-dessus de la ville. Il se décharge de quelque sacs de sable et s'élève plus haut. La brise le pousse alors

sur les coteaux de Saint-Florent. Un courant contraire l'atteint et lui fait passer la Loire au-dessus de Saint-Lambert-des-Lévées ; il s'élève de nouveau et revient sur la rive gauche. Ces allées et venues ont duré une heure, la nuit a succédé au crépuscule et on perd de vue le ballon.

Au banquet, 400 convives étaient réunis. Il y a eu speechs de M. le Sous-Préfet de Saumur, de M. le Maire et du vétérinaire M. Bury. Beaucoup de campagnards avaient été sollicités pour se faire inscrire au banquet, et un certain nombre s'étaient laissé aller de leurs 3 fr. 30.

M. le docteur Pelon a porté un toast à M. Sigismond Lacroix qui a répondu avec reconnaissance, faisant des vœux pour que la démocratie saumuroise aille toujours de l'avant.

A la suite du banquet, la municipalité de Saumur a offert aux convives, dans les salons de l'Hôtel de Ville, punch et champagne. Les groupes ne se sont séparés que pour avoir des données sur le sort des aéronautes.

A 10 heures du soir, il n'y avait encore aucune nouvelle.

Après le concert de la Musique municipale, la jeunesse saumuroise s'est dispersée pour les bals publics. Il y en avait dans tous les quartiers de la ville. Une guirlande de lanternes vénitiennes traçait la limite de la salle. Ici, du sable en guise de parquet ciré ; ailleurs, des planches juxta-posées et des tréteaux pour l'orchestre. Ce n'était pas brillant, mais on s'en donnait pour son argent, et ces danses se sont prolongées jusqu'à 2 et 3 heures du matin.

Pourvu que, au cours de l'hiver qui semble nous ménager bien des misères, le Bureau de bienfaisance ne vienne pas dire à la population pauvre :

— Que faisiez-vous cet automne ? — Nous dansions ! — Eh bien, maintenant, allez chanter auprès de la municipalité afin qu'elle pourvoie à vos besoins trop évidents.

A 9 heures 1/2, ce matin, on n'avait encore aucune nouvelle du ballon. Les aéronautes s'étaient promis, paraît-il, de passer la nuit en voyage. Ils ont tenu parole ; car, vers 10 heures, M^{me} Langlois recevait de son mari le télégramme suivant :

« Guérande, vendredi, 8 h. 22, matin.

» Le Centenaire descendu sans accident près Guérande, bords de la mer, après douze heures voyage de nuit. »

MÉDAILLES D'HONNEUR

Le ministre de l'intérieur a décerné les médailles suivantes pour fait de sauvetage :

Médaille d'argent de 2^e classe

M. Etienne Doussain, maire de la Fosse-de-Tigné ; belle conduite dans de nombreux incendies.

M. Alphonse Delille, charpentier à Aubigné ;

s'est distingué dans de nombreuses circonstances, notamment à l'incendie du clocher de l'église communale.

REMONTE GÉNÉRALE

Circonscription de Caen. — Dépôt d'Angers.

Pour exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le comité dudit dépôt se réunira, pendant le mois d'octobre 1892 :

A Angers, samedi 8 et mardi 23 octobre, à 8 heures du matin, à l'Etablissement.

Saumur, le lundi 10 octobre, à 11 heures 1/2 du matin.

Doué-la-Fontaine, le mardi 11 octobre, à 4 heures 1/2 du soir.

Longué, mercredi 12 octobre, à 9 heures du matin.

Pour procéder aux achats de chevaux ci-après :

Chevaux de têtes de toutes armes, chevaux de réserve, chevaux de ligne, chevaux de légèreté, chevaux de trait de 4 à 8 ans, tous de 3 ans 1/2 à 8 ans et de préférence de robe sombre.

Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 21 septembre

François-Joseph Patté, sans profession ni domicile, fait appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Saumur qui l'a condamné à un an et un jour de prison et à la relégation pour escroqueries.

Cet individu se présentait sous un faux nom et une fausse qualité chez les négociants de la ville de Saumur, et se faisait remettre diverses sommes d'argent afin de payer les droits d'entrée de plusieurs barriques de vin.

Patté a subi cinq condamnations.

M^e Chesneau défendait l'accusé.

La Cour confirme la peine de un an et un jour prononcée par les premiers juges, mais supprime la peine de la relégation.

TIRAGE DU JURY POUR LA QUATRIÈME SESSION DES ASSISES

Avant-hier il a été procédé par M. Chudeau, président de la Cour, au tirage des jurés devant siéger pendant la quatrième session des assises de Maine-et-Loire, qui doit s'ouvrir le 7 novembre prochain.

Nous donnerons prochainement la liste des jurés.

L'ACCIDENT DES ORMEAUX

M. Jean Lochar, la victime du terrible accident que nous avons raconté avant-hier, a succombé mardi soir à dix heures. Tout a été tenté pour le sauver, mais la blessure faite par le timon était tellement grave que la science a été impuissante à lutter contre le mal.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

La physionomie du jeune baron, vivement éclairée par la clarté de la lampe, avait une expression de mélancolie douce et de satisfaction recueillie qui la changeait complètement. Son regard, triste encore, ne gardait cependant plus ce vague sinistre qui lui était habituel, et son front portait l'empreinte visible du travail intérieur de sa pensée. Il était évident qu'il prenait un intérêt puissant à la scène qu'il avait sous les yeux, et on pouvait deviner qu'il n'avait pas été étranger à la satisfaction dont il était témoin.

« Ah ! si sa mère pouvait le voir, murmura Suzanne à voix basse, comme elle serait heureuse ! »

Ce fut sa première et presque son unique pensée ; il lui fallut même un certain effort de son imagination pour en donner une autre à la pauvre famille qui oubliait pour un moment ses misères.

Ravie de l'idée qu'elle pourrait mettre la joie au cœur de sa bienfaitrice, elle comprit en même temps qu'elle devait s'assurer de ce qui s'était passé avant d'en faire la confidence, car elle comprenait aussi qu'une déception serait bien cruelle après l'instant de bonheur qui suivrait ses révélations. Elle songea déjà à revenir le lendemain matin pour questionner le vieux garde, lorsqu'elle vit Léonce se diriger du côté de la porte, après avoir adressé à la mendicante quelques paroles qui n'arrivèrent pas jusqu'à son oreille.

Elle n'eut que le temps de se jeter derrière une des volières de la faisanderie, et elle y resta immobile jusqu'à ce qu'elle eut acquis la certitude que Léonce s'était éloigné. Alors, elle quitta sa retraite, et elle se présenta sur le seuil de la maison du garde ; ce fut la mendicante qui l'aperçut la première et qui s'écria :

— Mais tous les anges du paradis sont donc en voyage ce soir ? Voilà encore une des deux belles demoiselles qui m'ont fait l'aumône ce matin. C'est celle qui m'a laissé sa bourse ; vous savez bien, comme je vous contais, père Racine ?

Le vieux garde auquel s'adressait ce petit discours se hâta d'avancer une chaise à Su-

zanne, en lui disant :

— Vous vous promenez bien sur le tard, mademoiselle, et un peu plus vous nous auriez tous trouvés couchés. C'est vrai qui fait bien beau à ce soir.

Suzanne prit la chaise qu'on lui offrait, dans l'espoir fondé qu'elle apprendrait là tout ce qu'elle désirait savoir. Effectivement, la mendicante n'eut pas plus tôt vu mademoiselle d'Estouville assise auprès d'elle, qu'elle se mit à raconter comment elle se trouvait là, et ce qui lui était arrivé depuis qu'elle y était entrée.

— Vous pouvez bien dire, ma chère dame, que vous m'avez porté bonheur pour toute ma journée et peut-être pour plus longtemps. D'abord à ce matin, en vous quittant, nous sommes entrés dans une ferme pour boire du lait ; on nous en a servi, même qu'il y avait de la crème dessus, et la fermière, au lieu de nous demander de l'argent, a donné ce mouchoir de cou à ma petite Blandine. Puis elle nous a fait monter dans le fenil, où nous avons si bien dormi qu'il faisait quasiment brun quand nous nous sommes réveillés. Nous avons bien vite couru au bac, parce que nous n'avions pas de temps à perdre pour

retourner au Bourg-Hachard ; le bac se trouvait justement de notre côté, et le patron nous a passés pour rien. Mais voilà encore mieux : comme nous passions au long des cages du père Racine, qui est un peu cousin à mon pauvre défunt mari, il nous a reconnus, et il a absolument voulu nous faire entrer pour souper et coucher chez lui. Cependant c'est pas encore le plus beau. M. Granval, son maître, est arrivé. Il a commencé par me faire bien peur, parce qu'il avait toujours son air sombre de ce matin ; mais quand il nous a eus, sa figure est devenue toute douce et toute contente, et il nous a parlé avec bien de l'humanité ; puis quand il est parti il m'a glissé un petit paquet dans la main ; mais je n'y ai pas encore regardé : ça doit être de l'argent. Il avait l'air bien heureux, je vous en promets ; et maintenant voilà que vous venez aussi, ma bonne dame ! Ah ! c'est bien vrai, allez ! tous les anges du paradis sont en route aujourd'hui.

Suzanne avait écouté ce récit incohérent avec un intérêt et une émotion qui se peignaient sur son visage à la fois recueilli, joyeux et touché. Un seul détail lui manquait encore, et elle espérait bien l'obtenir. Léonce

UNE EXCURSION EN LOIRE

Les jeunes gens du Rowing-Club de Tours sont infatigables.

Il ne se passe point de jour, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que nous ne voyons la Loire sillonnée par yoles, pèrissoires, bateaux de toutes sortes qu'ils dirigent avec une inconstable habileté.

Et les paris vont leur train. C'est ainsi que trois amis : MM. René Dubois, Armand Daniel et Gaston Polli, firent, ces jours derniers, part aux membres du Club de l'intention qu'ils avaient de descendre la Loire jusqu'à Saumur dans une yole à deux.

« Vous ne parviendrez pas au but, leur disait-on. Il faudrait pour cela que vous fussiez entraînés, et vous ne l'êtes point. »

Les trois amis partirent néanmoins, à six heures du matin. Les deux premiers ramèrent avec tant d'énergie, M. Gaston Polli remplit avec tant de ponctualité et de précision l'office de « harreur » qu'à une heure et quart, la yole arrivait à Saumur.

N'omettons pas d'ajouter qu'on s'était arrêté en route, à Langeais, pendant une heure.

Les membres de la Société Nautique Saumuroise ont accueilli nos compatriotes avec beaucoup de courtoisie ; M. Dillon les a ramenés le lendemain sur la *Ville-de-Tours*.

Bref, cet exemple est bon à citer. Il démontre à merveille quelle émulation règne entre les membres du Rowing-Club, émulation qui produit d'excellents résultats et explique assez le succès croissant de cette excellente Société nautique.

G. G.

L'ESPIONNAGE AUX MANŒUVRES

Les rapports qui viennent de parvenir au ministère de la guerre établissent de nombreux faits d'espionnage ; ils désignent aussi plusieurs tentatives, avortées d'ailleurs, grâce à la perspicacité des agents de l'administration militaire.

Dès le début des manœuvres, un officier prussien, connu pour pratiquer l'espionnage, était signalé ; se voyant probablement l'objet d'une surveillance active, il disparut bientôt.

Le samedi 10 septembre, sept officiers anglais, et qui se déclarèrent comme tels, débarquèrent à Montmorillon. On ne sait au juste s'ils étaient de simples touristes ; mais il paraît que chacun avait un rôle d'observation assigné. Tout porte à croire qu'ils étaient chargés d'une mission officielle.

Le lendemain, un homme d'un âge assez avancé, se disant Français et ingénieur, fut signalé de Paris comme passant pour pratiquer l'espionnage pour le compte des gouvernements anglais et italien.

Il ne cessa d'être activement surveillé, mais ne quitta cependant le Poitou que le lendemain de la revue.

Un autre espion, — Allemand probablement,

— fut pisté de telle sorte qu'il dut abandonner la partie et quitta brusquement Montmorillon vingt-quatre heures après son arrivée.

ANGERS. — Avant-hier soir, on a beaucoup admiré la retraite organisée par le quartier de la place Cupif, retraite rappelant comme costumes et usages l'année 1792. Le bailli, escorté d'un peloton des vieux de la vieille, monté sur un magnifique cheval, annonçait à tous les carrefours le programme de la fête du lendemain. Toute la ville d'Angers assistait à cette retraite.

LES AFFICHES DU 22 SEPTEMBRE

Un certain nombre d'affiches anarchistes, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, ont été collées sur les murs d'Angers pendant l'avant-dernière nuit. Nous en avons vu une au coin de la rue du Mail et de la rue Chevreul. Sur papier écolier, assez bien écrite, elle était si solidement collée que trois sergents de ville, qui se sont mis en devoir de l'enlever, ont été obligés de creuser réellement un tuffeau avec leurs canifs pour se procurer à peu près intact le placard séditieux. En substance il contenait ceci :

« PEUPLE, PUISQU'ON TE CONVIE A DES FÊTES, » voici le programme :

Le programme suivait jour par jour du 22 au 26 septembre inclus. Il comportait la pendaison de tous les bourgeois, l'envahissement des couvents, avec des détails obscènes, le pillage des magasins, des salves de dynamite, des repas pour le *populo*, et se terminait par la prise de possession par les ouvriers de tous les ateliers et établissements industriels. Le tout était signé : « Les groupes anarchistes d'Angers »

C'est agréable les fêtes qui font élaborer de telles turpitudes !

Les trois agents ont emporté triomphalement leur affiche. Si le Conseil municipal est bon pour eux, il leur votera un repassage de canifs.

BOURGUEIL. — *Un accident.* — Mardi, vers onze heures du matin, la femme Séquier, de Brain-sur-Allonnes, rentrant du marché de Bourgueil, suivait la grande rue de cette ville, lorsqu'une carriole attelée d'un cheval la heurta si violemment que la malheureuse fut renversée.

Dans sa chute, la femme Séquier a eu la clavicule de l'épaulé brisée. En outre, une varice dont elle était affligée s'est ouverte, laissant échapper une grande quantité de sang.

Le docteur Gérard, appelé en toute hâte, a fait transporter la blessée à l'Hospice de la ville où il lui a prodigué les soins les plus pressés.

Les blessures de cette femme, quoique graves, ne paraissent cependant pas mettre sa vie en danger.

Le sieur Goujon, propriétaire aux Loges, commune de la Breille, quoique l'auteur involontaire de cet accident, d'après le dire des personnes présentes, en est consterné.

TOURS. — On signale un accident à la fête d'hier : deux tramways chargés de monde se suivaient ; le premier s'étant arrêté brusquement, le second vint butter dedans avec violence, causant des dégâts matériels assez importants. Un certain nombre de voyageurs ont été renversés, mais ils en ont été quittes pour quelques contusions.

L'ACCIDENT DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS (PRÈS TOURS)

Un épouvantable accident s'est produit, mercredi matin, vers cinq heures et demie, au passage à niveau, situé sur la route qui mène au Champ de courses.

Un vieillard a été écrasé. Voici dans quelles circonstances :

Le nommé Galliot, âgé de 86 ans, cultivateur à Saint-Pierre-des-Corps, franchissait la voie.

Le malheureux, atteint de surdité, n'entendit pas les appels de la garde-barrière ; il ne vit pas davantage ses gestes, ni le train qui arrivait.

En moins d'une seconde, le corps de Galliot n'était plus qu'un cadavre horriblement mutilé.

La nouvelle de l'accident a produit une vive émotion à la gare et dans le quartier du pauvre Galliot.

SABLÉ. — Lundi, jour de gros marché à Sablé, un grave accident est arrivé, vers 4 heures de l'après-midi, rue de Laval, près du passage à niveau du chemin de fer.

Le nommé Panchèvre, cultivateur à Précigné, monté, avec sa femme, dans sa carriole, voulut passer, à une allure un peu vive, entre deux autres carrioles qui venaient en sens inverse ; les deux voitures s'accrochèrent, et M. Panchèvre fut projeté si malheureusement sur le sol, qu'il se tua sur le coup.

M. le docteur Glénereau, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès.

M. Panchèvre était âgé de 67 ans. Son corps a été transporté le soir même à son domicile.

Inutile de dépeindre le désespoir de sa pauvre veuve, qui ne s'était point aperçue de la chute de son infortuné mari.

L'encroisement de voitures était tel, lundi, dans les rues de Sablé, que c'est un miracle que d'autres accidents ne soient pas survenus.

UN EXEMPLE DE VAGABONDAGE DANS LE LOIRET

Il n'y a peut-être pas de département où le vagabondage soit plus libre que dans le Loiret. Les vagabonds n'y circulent plus, un à un ou deux par deux, comme précédemment. Ils for-

ment aujourd'hui des bandes qui portent l'effroi dans nos campagnes.

Récemment, dit le *Journal du Loiret*, c'est au nombre de douze qu'ils pénétraient, avec une assurance insolente, dans une ferme située non loin d'Orléans et isolée du bourg auquel elle appartient. Ils demandèrent l'hospitalité pour la nuit. Le fermier, qui est un homme énergique, les reçut, sans trembler ; ses domestiques, habitués comme lui à braver les menaces des mendians et des malfaiteurs qui passent sans cesse, firent également bonne contenance. Maître X... conduisit les douze vagabonds dans un bâtiment où ils trouvèrent de la paille, pour se coucher, et il leur dit, avant de les y enfermer : « Si vous êtes venus ici dans une mauvaise intention, je vous avertis que nous sommes armés et que nous veillerons. » Puis leur montrant ses six chiens de garde : « Je vais déchaîner mes chiens. Le premier de vous autres qui tentera de forcer la porte et de sortir, est sûr de son affaire : mes chiens le dévoreront. » Les vagabonds ne répondirent pas.

Maître X... ne se contenta pas de l'avertissement. Un de ses serviteurs, le plus vigoureux, monta la garde. Vers le milieu de la nuit, le fidèle gardien aperçut un individu qui escadait l'un des murs dont la ferme est entourée. Il se précipita sur le malandrin, encore juché au haut du mur, et lui asséna un tel coup de trique qu'il retomba de l'autre côté, en poussant un cri de douleur. Quant le fermier et ses gens arrivèrent pour le saisir, il avait déjà pu s'échapper.

Ce rôdeur était-il un compagnon laissé au dehors par la bande ? Y avait-il un complot entre lui et les vagabonds internes ? On ne l'a pas su. Il est toutefois permis de croire que maître X... n'a dû sa sécurité, cette nuit-là, qu'à sa prévoyance et à sa fermeté.

LE BRAS AUX DAMES !

C'était bon autrefois, dans la rue ; aujourd'hui, sur le boulevard, en se promenant, un monsieur ne donne pas le bras à une dame ; c'est bourgeois, c'est rococo, surtout entre époux ; il faut laisser cet usage prosaïque aux étrangers, aux provinciaux (exception peut être faite pour des fiancés, cette première étreinte est si douce !)

Il faut le reconnaître : avec les modes d'aujourd'hui, la femme a tant de choses à tenir qu'un bras la gênerait dans ses mouvements.

Mais, à la sortie d'un théâtre, le bras est encore de rigueur.

De même dans un salon ; pour passer à la salle à manger, pour en sortir ; pour conduire une femme au buffet ; pour faire le petit tour dans un grand bal de bienfaisance.

Bien entendu, c'est le bras gauche que l'homme doit offrir, de façon à garder la liberté du bras droit :

Un bras pour la défendre !

En Cour d'assises.

Le président (bon enfant). — Voyons, accusé, reconnaissez que vous êtes l'assassin.

L'accusé (mielleux). — Mon président, entre nous, vous ne me connaissez pas ; mais est-ce que vous me croyez capable d'avoir commis un crime pareil ?

Entendu sur le pont d'un steamer allant de Douvres à Calais.

Un monsieur s'approche d'un autre passager, et, ne sachant comment engager la conversation :

— Monsieur traverse la Manche ?

L'autre, impassible :

— Et vous aussi... sans doute.

Dernières Nouvelles

Paris, 23 septembre, 12 h. 25 soir.

Les journaux du Tonkin arrivés ce matin à Marseille signalent une surprise au poste Hahoa.

On a attaqué le convoi à destination des hautes régions.

Ces mêmes journaux annoncent l'apparition d'une nouvelle bande de 200 pirates se dirigeant vers Aumoi.

HAVAS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

avait su de lui-même être charitable ; avait-il su aussi être généreux comme il convenait à un homme qui possédait une fortune aussi considérable que la sienne ? Pour dissiper ses doutes à ce sujet, elle dit à la mendicante :

— Les anges dont vous parlez, ma bonne femme, ne vous quittent pas, car ce sont vos trois petits enfants ; élevez-les dans la crainte de Dieu, et ils vous protégeront toujours. Maintenant, continua-t-elle, vous devez être, je l'espère du moins, à l'abri du besoin pour longtemps ?

— Je compte bien aussi comme ça, répondit la mendicante ; mais, à propos, il faut que je regarde ce que le monsieur du Haut-Mont m'a donné dans ce papier qu'il a chiffonné si longtemps au fond de sa poche.

Et en prononçant ces mots, elle tira de la sienne l'offrande de Léonce. Le papier ayant été déplié, deux pièces d'or roulèrent sur la table.

— Oh ! les jolis sous ! s'écria l'ainé des enfants.

« C'est bien, pensa Suzanne, car c'est la charité, c'est la générosité, et ce n'est pas la prodigalité. Rien ne manquera au bonheur de

sa mère, puisqu'il y a en même temps de la bonté et de la raison dans son action. Il faudra que j'avertisse aussi Éléonore. »

Suzanne n'avait pas d'argent sur elle à donner, mais en eût-elle eu encore, elle n'aurait pas voulu détourner à son profit, par un nouveau bienfait, la reconnaissance de la mendicante. Elle se borna donc à lui recommander de venir au château souvent ; puis elle quitta la maison du garde, chargée du poids toujours facile à porter d'une bonne nouvelle.

Dans sa joie, elle ne s'aperçut pas qu'elle reprenait le chemin qu'elle avait suivi quelques instants auparavant. La sombre avenue de marronniers ne lui causa aucune frayeur ; elle songeait peut-être que le jour l'éclaircirait bientôt.

Si depuis bien des années elle n'eût constamment souffert et joui pour ceux qu'elle aimait, en s'oubliant toujours elle-même, Suzanne se serait peut-être inquiétée ou du moins étonnée de l'intérêt en quelque sorte personnel qu'elle prenait à Léonce. Mais accoutumée à ne se compter jamais pour rien, instinctivement convaincue qu'elle était, à peu d'exceptions près, indifférente à tout le monde,

elle ne songeait jamais à surveiller ses impressions, et elle avait contracté l'habitude de vivre pour les autres, afin de pouvoir s'intéresser à quelque chose. Ce n'était pas du calcul, ce n'était pas non plus ce besoin d'émotion des âmes désenchantées et inquiètes, c'était la douce et pure abnégation d'un cœur tendre et dévoué qui n'avait jamais trouvé l'occasion de s'alarmer de ses sentiments. On eût dit qu'elle n'aimait jamais pour son propre compte, et il y avait quelque chose de vrai dans cette apparence.

Aussi, quoiqu'elle se sentit heureuse et émue de tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre, elle n'en était pas moins calme, car ce n'était pas à elle qu'elle pensait.

Au moment où elle rentrait dans son appartement, elle vit qu'il y avait de la lumière dans celui de Léonce ; elle crut voir aussi une forme humaine passer et repasser derrière les rideaux. Peu de moments après, elle se coucha et elle ne tarda pas à s'endormir profondément. Elle avait hâte d'être au matin pour pouvoir monter chez madame Granval, et ensuite se rendre auprès d'Éléonore qu'elle voulait aussi rassurer.

(A suivre.)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication

Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

ET TOUTES SES DÉPENDANCES

Avec jardin contenant environ 41 ares, puits et bassins.

Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, appartenant aux époux BRÉHÉRET.

Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^e BRAC, notaire.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

1^o 965 Litres d'Eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2^o Un Bateau

AVEC SES AGHÈS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux-de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE

Volontaire

A Allonnes, en la demeure de M^{me} BARON-FOUCTEAU, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à midi.

On vendra :

Mobilier de salon, comprenant : garniture de cheminée, canapé, fauteuils, chaises, poufs, tables, tapis, etc. ;

Mobilier de salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine ;

Plusieurs chambres à coucher, bonne literie ;

Bibliothèque, siège Empire, gravures anciennes, glaces ;

Pendules de cheminée et autres ;

Instrument de jardinage, bouteilles vides, futailles ;

Selle de dame, bride et mors ;

Et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, et 40 0/0 en sus.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Noyant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Située communes de Denezé et Chigné, à 4 kilomètres de Noyant (ligne de l'Etat).

Cette propriété comprend une Ferme et deux Closeries d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ 78 hectares.

TRÈS BELLE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n^o 5,

Trois chambres au premier, cuisine et décharge ; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{me} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

CAFÉ

Très-bien achalandé

S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS



SOCIÉTÉ DES

RULES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts : « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes

Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

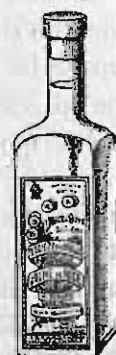
En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20

— de 5 kilog.... — 1 fr. 10

— de 10 kilog.... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.